

2021 S'ANNONCE DÉCISIVE POUR LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Personne ne peut plus ignorer l'impact dramatique du réchauffement climatique sur notre planète. De même, personne ne peut plus ignorer la dégradation galopante de la biodiversité marine et terrestre qui affecte sensiblement l'ensemble de nos écosystèmes. Les conséquences de ces transformations environnementales sont une réalité. Il nous suffit d'ouvrir les yeux pour réaliser que le changement climatique frappe à notre porte. Notre territoire ne sera pas épargné.

Alors que faisons-nous ?

Lutter contre le réchauffement climatique revient d'abord et avant tout à lutter contre les émissions de CO2. Nous devons ériger la décarbonation de nos modes de production et de consommation en règle absolue. La transition vers une économie neutre en carbone passe, concrètement par l'adoption de « véhicules propres », la production d'énergie renouvelable et l'isolation thermique des bâtiments publics et privés. La France est engagée sur la bonne voie avec le bonus écologique pour l'achat de véhicules hybrides et électriques, la valorisation et le soutien à l'énergie solaire et le dispositif MaPrimeRénov pour la rénovation énergétique des logements. Le Plan de relance fait de la transition écologique un objectif stratégique prioritaire. Le gouvernement déploie un arsenal de dispositifs qui vont dans la bonne direction.

Le cap est la neutralité carbone à l'horizon 2050.

C'est ainsi que le projet de loi Climat, issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, et le projet de référendum pour faire entrer le climat, la biodiversité et l'environnement dans l'article 1er de la Constitution seront



présentés et débattus au Parlement très prochainement. Je serai particulièrement mobilisée sur ces textes législatifs qui participent au franchissement d'une nouvelle étape dans la lutte contre le changement climatique.

La transition écologique et énergétique est inscrite au calendrier national, européen et international des prochains mois.

Les politiques publiques de notre pays sont indispensables, mais leur efficacité dépend de l'engagement des pays voisins et ceux plus lointains. Le changement climatique n'a pas de frontière. C'est pourquoi les initiatives nationales doivent être amplifiées par

l'implication de la Commission européenne. J'attends avec impatience les retombées du Green Deal qui mobilisera 1000 milliards d'euros en 10 ans. Au niveau international, la fin de l'année verra la tenue des COP sur le climat, la biodiversité et la désertification, avec de forts engagements de la part des États.

Nous devons, en urgence, faire la paix avec la nature.

Je partage sans réserve cet appel. J'insiste sur l'absolue nécessité d'être chacun, à notre échelle, des acteurs engagés. Lutter efficacement contre le réchauffement climatique, c'est concilier avec clairvoyance les engagements nationaux et les initiatives locales. La mobilisation pour l'environnement est l'affaire de toutes et de tous. L'écologie se partage. L'écologie se vit. L'écologie nous appartient.

Sophie Panonacle
Députée de la Gironde

SOMMAIRE

EN CIRCONSCRIPTION

Page 2 : Soutien à l'ostréiculture, à la pêche et à l'aquaculture

Page 3 : La Fête de la Mer et des Littoraux sur le Bassin d'Arcachon

Page 4 : Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté / Une journée de mobilisation pour Octobre Rose

Page 5 : In Memoriam Pierre Lataillade / Mise en œuvre de mobilités douces sur le territoire / Faire face à l'augmentation du nombre de victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Page 6 : Un jouet pour Noël / Avec les « guetteurs » de la Marine Nationale

Page 7 : A la base aérienne 120 de Cazaux

Page 8 et 9 : Rétrospective en photos

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Page 10 : Retour sur les travaux parlementaires et les textes débattus à l'Assemblée Nationale

Page 11 : 10 mesures pour changer la vie des Français

Page 12 : Zoom sur le Plan de relance dans nos territoires (filiale ostréicole, entreprises, collectivités et commerces)

Page 13 : Le travail de la Députée en Commission / Questions écrites et orales

Page 14 : Rapporteuse pour avis sur les Affaires maritimes PLF 2021 / Loi ASAP

Page 15 : Néonicotinoïdes / L'emploi maritime en Outre-Mer

Page 16 : Le Grenelle des violences conjugales / Les métiers de l'aide à domicile / Les pensions alimentaires

Page 17 : Remise du rapport Happy Blue Days / Enjeux sociaux du maritime / Colloque national sur l'emploi maritime

Page 18 : Consultation sur l'évolution du CNML / Répondre à l'urgence de l'érosion côtière / Réunion du Conseil Maritime de façade Sud-Atlantique

Page 19 : Les mercredis de la Team maritime / Interventions et réunions maritimes

Page 20 : Entretien avec votre Députée / Les temps forts du premier semestre 2021 / Contacts

DÉCOUVERTE DE LA FERME AQUACOLE L'ESTURGEONNIÈRE AU TEICH



Le 27 juillet, j'ai visité, au Teich, la ferme aquacole de Michel Berthommier, l'Esturgeonnière, qui produit le caviar Perlita. C'est l'une des seules fermes de France à maîtriser l'ensemble du cycle de production sur le même site : l'écluserie, la ferme d'élevage et le laboratoire de transformation.

SUR LES PARCS À HUÎTRES DE MARIA DOS SANTOS DOUET ET DE JEAN-MICHEL

Au Cap Ferret, mardi 8 septembre, j'ai partagé un moment enrichissant avec l'une des rares femmes ostréicultrices du Bassin, Maria Dos Santos Douet, Vice-Présidente du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine.



Des échanges sur son quotidien passionnant et exigeant. Un métier rythmé par les marées et soumis aux aléas de la nature. Une activité traditionnelle qui fait partie de notre patrimoine, intégrée dans un environnement fragile.

MATINÉE DE PÊCHE AVEC DAVID LAMOUREUS

Le 9 septembre 2020, le Président du Comité départemental des Pêches maritimes et des Elevages marins de Gironde, m'a accueilli à bord de son bateau « La Paix du Ciel II ». J'ai partagé une matinée de travail avec ce patron de pêche passionné qui pratique son métier depuis 30 ans. Métier qu'il défend avec conviction.



Nous avons échangé sur les sujets d'actualité : encadrement de la pratique de la senne danoise, valorisation de la pêche durable, accompagnement de l'évolution de la filière, simplification des procédures administratives et adaptation de la formation des jeunes au métier de pêcheur. J'ai pu renouveler, à cette occasion, mon soutien aux pêcheurs confrontés à la crise du COVID-19.

INTERVENTIONS EN FAVEUR DE L'OSTRÉICULTURE, ET DE L'AQUACULTURE



Soutien à la conchyliculture :

Lors du premier confinement, j'ai alerté le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur la situation des professionnels de la conchyliculture. La crise sanitaire du COVID-19 a mis la filière conchylicole en danger. L'état de leur trésorerie était alarmant appelant à un soutien indispensable de l'État.

J'ai alors sollicité l'exonération des cotisations sociales et l'annulation des redevances d'occupation du domaine public durant la période de confinement.

J'ai de nouveau interpellé Olivier Dussopt, Ministre des Comptes publics à ce sujet en hémicycle lors de l'examen de la loi de finances rectificative n°3.

Les conchyliculteurs ont pu obtenir l'exonération des charges sociales. L'annulation des redevances est actuellement examinée par le Ministre des Comptes publics.

Soutien à l'aquaculture :

Je suis intervenue à plusieurs reprises pour soutenir la filière aquacole représentée localement par Michel Berthommier, propriétaire de la ferme l'Esturgeonnière, producteur du caviar Perlita au Teich.

Dès le mois de juillet, après le premier confinement, j'avais sollicité le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour rendre obligatoire la traçabilité des produits issus de l'aquaculture dans la grande distribution et la restauration. En parallèle, j'ai également attiré l'attention du Ministre des Comptes publics pour ramener le taux de TVA à 5,5% pour le caviar produit en France. Ce taux est déjà appliqué aux produits d'excellence comme la langouste, le foie gras et la truffe. Dernièrement, j'ai sollicité les Ministres de la Mer et de l'Agriculture, afin de privilégier l'origine France des produits de l'aquaculture vendus à l'approche des fêtes de fin d'année.

Bonne nouvelle :

Un nouveau dispositif vient d'être annoncé pour compenser la perte de chiffres d'affaires des professionnels de la conchyliculture et de la pisciculture lors de l'épidémie. Il s'agit d'une mesure ouverte dans le cadre du FEAMP.

Sont concernées les entreprises qui ont subi une perte de chiffres d'affaires d'au moins 20% sur la période du 1er février 2020 au 31 décembre 2020. Un plancher de 1500 € et un plafond de 300 000 € ont été instaurés.

Les dossiers sont disponibles sur le site Europe en France, ils pourront être déposés jusqu'au 30 avril 2021 auprès de FranceAgriMer.

LE BASSIN D'ARCACHON A PARTICIPÉ MASSIVEMENT À LA FÊTE DE LA MER ET DES LITTORAUX



17 juillet, accompagnée d'Annick Girardin, Ministre de la Mer, lors du lancement de la 2^e édition de la Fête de la Mer et des Littoraux

Les 17, 18 et 19 juillet s'est déroulée l'édition 2020 de la Fête de la Mer et des Littoraux, dans toute la France. Organisée cette année autour de quatre thématiques : plages sans plastique, littoraux plus respectueux de l'environnement, vacances apprenantes et découverte des milieux naturels, de nombreuses communes, intercommunalités, régions, institutions, associations, ainsi que de nombreux départements, organismes, acteurs publics et privés ont organisé plus de 200 événements. Pour sa 1^{re} visite officielle, la Ministre de la Mer, Annick Girardin, était présente sur le Bassin.



De gauche à droite : Annick Girardin, Ministre de la Mer, avec les responsables des stations SNSM d'Arcachon, d'Arès et du Cap-Ferret ; avec les plongeurs de l'association Nettoyeurs Sub-Aquatiques (NSA) et leur président Olivier Linardon.



De gauche à droite : Annick Girardin, Ministre de la Mer, avec de jeunes pratiquants de handisurf de M en Rouge et leurs encadrants de Ocean Roots ; au Chantier Naval du Patrimoine Maritime au port du Canal de Gujan-Mestras avec l'association Argonautique.



En compagnie du club de sauvetage côtier de l'Horizon de Lège-Cap-Ferret et de Philippe de Conneville, Maire de la commune.



24 juillet : Visite des fermes de Grégoire Leroux à Audenge et de Patrick Minjat à Lanton, aux côtés de Jean-Louis Dubourg, Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde.



30 juillet : Rencontre avec le collectif des usagers du port de la Teste à la cabane de l'APTRA, Association de la Plaisance Traditionnelle de la Région d'Arcachon.



31 juillet : Rencontre avec Cyril Lambert, responsable UNSA des CRS maîtres-nageurs sauveteurs exerçant sur la plage du Grand Crohot à Lège-Cap-Ferret.



22 août : 76^e anniversaire de la Libération d'Arcachon en compagnie du Colonel Noël Farnault, commandant la Base aérienne 120 de Cazaux.



27 août : Rencontre avec 14 créateurs d'entreprises du territoire dans le cadre de la manifestation «talents éco-responsables» du Bassin d'Arcachon, réunis par Rémi Castillo.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



De gauche à droite et de haut en bas : les délégations rencontrées du Secours catholique de Biganos, des Restos du Cœur de La Teste et de la Croix Rouge d'Arcachon.

Le 23 octobre, j'ai été accueillie par les bénévoles du Secours Catholique de Biganos, puis par les responsables locaux des Restos du Cœur à La Teste. J'ai poursuivi avec les bénévoles de la Croix Rouge Française à Arcachon. Dans la journée, j'avais pu échanger en visioconférence, avec Denis Laulan, Secrétaire général de la Fédération de Gironde du Secours Populaire Français. Dans le cadre de ces discussions, les associations m'ont fait part de leurs craintes de voir à l'avenir, baisser le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis).

Suite à mon intervention auprès d'Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, j'ai reçu l'assurance d'une hausse de 144 millions d'euros affectée au budget consacré à l'aide alimentaire. De plus, dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a mobilisé 100 millions d'euros de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté. Ces mesures complètent l'ensemble des aides directes qui ont été décidées en 2020 pour soutenir les plus précaires face à la crise, à hauteur de 3 milliards d'euros au total.

UNE JOURNÉE DE MOBILISATION POUR OCTOBRE ROSE

Le 24 octobre, dans le cadre d'Octobre Rose, campagne annuelle destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à collecter des fonds pour la recherche, «Les Elles du Bassin» ont organisé une navigation sur leur Dragon-Boat à Andernos. J'ai souhaité pagayer à leurs côtés, pour les encourager et les soutenir. Puis ensemble, nous avons participé à la marche «Challenge du Ruban Rose» en longeant la plage Saint-Brice. En fin de journée, j'ai rencontré à Biganos, Christine Roulée Directrice de «Fringuette» (partenaire d'Octobre Rose). Cette association d'utilité sociale a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.



De gauche à droite : L'équipage des «Elles du bassin» prêt pour la sortie du Dragon boat ; avec Christine Roulée, Directrice de l'Association « Fringuette» sur le site de Biganos



31 août : Rencontre avec Sylvain Krummenacher et Pierre Chapsal de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine.



1er septembre : Rencontre avec Cédric Weis-Brutier, Président du Conseil de l'Ordre des Infirmiers de Gironde.



5 septembre : Invitée de l'émission «Vivre le Bassin», en direct du Cap-Ferret, animée par Pascal Bataille et Myriam Fernandez.



8 septembre : Visite par le Premier ministre Jean Castex du Centre de dépistage Covid 19 (Centre Hospitalier d'Arcachon).



10 septembre : Rencontre avec Eric Lamarens, créateur de Green Tuky, réseau de véhicules innovants 100% électriques, 100% autonomes et équipés d'un défibrillateur.

IN MEMORIAM PIERRE LATAILLADE



11 novembre. Hommage à Pierre Lataillade, au cimetière d'Arcachon

Le 7 novembre, nous avons appris la triste nouvelle du décès de Pierre Lataillade. Élu pendant 42 ans au Conseil municipal d'Arcachon, il a été maire de la ville pendant 16 ans. Fervent partisan de l'intercommunalité, il a présidé le District du Sud Bassin qui deviendra par la suite la Cobas, communauté d'agglomération. Ses mandats ont été aussi nombreux que ses engagements : Conseiller général du canton d'Arcachon entre 1979 et 1985, Député à l'Assemblée nationale de 1978 à 1981, Député au Parlement européen à 3 reprises de 1986 à 1999. Pour l'avoir rencontré plusieurs fois je retiens, de la personnalité politique qu'il a incarnée pendant de longues années, sa fidélité à un idéal.

MISE EN ŒUVRE DES MOBILITÉS DOUCES SUR LE TERRITOIRE

Le 30 novembre, je suis intervenue à la fois en tant que députée et ambassadrice de France Mobilités, dans le cadre du Comité de lignes TER Arcachon-Bordeaux organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF. J'ai souhaité évoquer le problème de la place des vélos dans les compartiments. J'ai rappelé que le nombre de places disponibles dans le cadre de la solution « voyager avec son vélo » ne correspond pas aux attentes et aux besoins des voyageurs, notamment en période estivale.

J'ai donc demandé à la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF de mieux répondre à cette demande pour 2021.

Renaud Lagrave, Vice-président de Région Nouvelle-Aquitaine chargé des infrastructures, des transports et de la mobilité a précisé dans sa réponse que la Région Nouvelle-Aquitaine prenait en charge 100% du coût de construction des garages à vélos sécurisés aux abords des gares. Il a ajouté que la société Bombardier étudiait actuellement les améliorations à apporter aux wagons.

L'objectif est bien de développer le dispositif « voyager avec son vélo ».



FAIRE FACE À L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES



Le 11 décembre, j'ai réuni une nouvelle table-ronde sur les violences conjugales en visioconférence.

De nombreux représentants de la sous-préfecture, de la gendarmerie, des associations de lutte contre les violences faites aux femmes (Solidarité Femmes Bassin et Femmes solidaires), des CCAS, de l'APAFED, de l'Ordre des médecins, du Centre Hospitalier d'Arcachon, de l'Hôpital Charles Perrens et des bailleurs sociaux étaient réunis pour échanger sur les violences conjugales et intrafamiliales, sur notre territoire, dans le contexte de la crise sanitaire.

Il a été question de l'attribution des 4 logements d'urgence et d'accueil attribués pour notre circonscription.

Par ailleurs, nous avons fait un point sur l'avancement de la création d'une antenne CAUVA (Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'Aggression) de Bordeaux au Centre Hospitalier d'Arcachon. Cette structure hospitalière est dédiée à la réalisation d'examen médico-légaux. L'antenne locale doit faciliter l'accueil médical des victimes en incluant une approche sociale et psychologique. De plus, le dépôt de plainte pourra être effectué sur place. La concrétisation de ce projet est le résultat de la collaboration entre des médecins libéraux de ville et le Centre Hospitalier d'Arcachon. L'antenne CAUVA pourrait être opérationnelle fin 2021.

J'ai conclu la réunion en recommandant à chacun de rester vigilant à la détection des victimes de violences et à leur accompagnement. Enfin, j'ai proposé au Docteur Maïté Caumont du Centre Hospitalier Charles Perrens à Biganos d'organiser une conférence sur la prise en compte des soins psychologiques et psychiatriques pour les victimes et les auteurs de violences conjugales.



Au centre hospitalier Charles Perrens à Biganos

UN JOUET POUR NOËL



Le 17 décembre : les jouets collectés par Mercitrouille à Andernos, Pinocchio à Arcachon, Bo&Jo Créations, JouéClub et King Jouets à La Teste.

Le 7 novembre, j'ai fait appel à la générosité des habitants du Bassin d'Arcachon à l'approche des Fêtes de Noël afin d'offrir des cadeaux aux enfants qui subissent la précarité, la maladie, et l'éloignement de leurs familles. Des commerces spécialisés dans le jouet et le jeu ont accepté de recueillir jusqu'à la mi-décembre les dons au profit des enfants des Restos du Cœur de La Teste, du Centre Hospitalier d'Arcachon, de l'Association Vincent de Paul au Moulleau. J'ai pu leur remettre les 17 et 18 décembre, les jouets collectés par les magasins Mercitrouille, Pinocchio, Bo&Jo Créations, King Jouets et JouéClub. L'opération « Un jouet pour Noël » a permis d'offrir plus d'une centaine de cadeaux aux enfants.



Au Centre Hospitalier d'Arcachon



Aux Restos du Cœur de La Teste



Au Moulleau avec Vincent de Paul

AVEC LES « GUETTEURS » DE LA MARINE NATIONALE



31 décembre : Visite de Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, aux marins de la Marine nationale du Sémaphore du Cap-Ferret.

J'ai accueilli, avec Philippe de Gonneville, Maire de Lège-Cap-Ferret, le dernier jour de l'année 2020, Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, au sémaphore de la Marine nationale du Cap-Ferret. Cette visite a été l'occasion d'évoquer l'importance, pour notre territoire, de la présence, 24h sur 24, des « guetteurs » de la Marine nationale. En effet, ils assurent la surveillance de l'océan et des eaux du Bassin d'Arcachon. Ils préviennent pêcheurs et plaisanciers des dangers de la navigation. J'ai ainsi pu rappeler à la Ministre l'importance d'une mise à jour plus fréquente du balisage des passes, seul moyen de sécuriser l'accès du Bassin d'Arcachon.

RENCONTRE SUR LE SITE DE LA FORÊT USAGÈRE DE L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS D'USAGE (ADDUFU)

J'ai appelé l'attention de la Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili sur la situation particulière de la forêt usagère de la commune de la Teste-de-Buch en Gironde.

Après avoir rencontré le Président de l'Association de Défense des Droits d'Usage (ADDUFU), Philippe Pascal Fur, et d'autres associations de protection de l'environnement, je me suis engagée à soutenir le statut de ce massif forestier de 3.800 hectares qui bénéficie d'un régime de propriété et d'exploitation, datant de 1468, unique en France. J'ai demandé à la Ministre de ne pas signer un arrêté ministériel autorisant un Plan simple de gestion, demandé par un nouveau propriétaire, qui porterait atteinte à l'avenir de ce patrimoine naturel, bien commun des usagers. Autoriser ce premier Plan, serait mettre en danger un statut qui répond à une logique de gestion durable d'un massif forestier au pied de la dune du Pilat.



6 janvier : Visite de la scierie, sur le site de la forêt usagère de La Teste-de-Buch



10 septembre : Rencontre avec Enzo Payrastré, jeune boxeur, vice-champion du monde de sa catégorie en boxe thaïlandaise.



12 septembre : Inauguration de la médiathèque d'Arès en compagnie de Xavier Daney, Maire d'Arès



18 septembre : A la Cabane du résinier avec les membres des associations Cap Termer, Protection et aménagement de Lège-Cap-Ferret et Sons d'Avril.



18 septembre : Visite de la Conserverie des Pins à Lège Cap Ferret sous la conduite de Frédéric Bruyère, son créateur.



18 septembre : Visite du premier fumoir artisanal de poissons du Bassin d'Arcachon « la Fumette », à Lège Cap Ferret en compagnie de Bénédicte Baggio, sa fondatrice

À LA BASE AÉRIENNE 120 DE CAZAUX



11 septembre : Commémoration d'hommage au capitaine Georges Guynemer, en présence de Houda Vernhet, Sous-préfète d'Arcachon, d'Hélène Larrezet, Maire de Biscarrosse et du Colonel Noël Farnault, commandant la Base aérienne 120 de Cazaux.

J'ai participé à la cérémonie officielle sur la Base aérienne 120 de Cazaux, en hommage au capitaine Georges Guynemer. Disparu au-dessus de la Belgique le 11 septembre 1917, cet « As » de la Première Guerre Mondiale avait pour devise « faire face ». Elle est devenue la devise de l'École de l'Air.

À cette occasion, a été dévoilé le nouveau logo de l'Armée de l'Air et de l'Espace.



25 septembre : Démonstration de la Patrouille de France à la Base Aérienne 120 de Cazaux.

L'Armée de l'Air a fêté sa journée de l'Aviateur à la Base de Cazaux, en présence du Général Pellissier.

Aux côtés du Colonel Noël Farnault, Commandant de la Base, j'ai eu le plaisir de rencontrer les pilotes de la Patrouille de France, considérée comme l'une des meilleures formations acrobatiques du monde.



20 septembre : Participation à la «Vague Défi d'Elles», organisé par Christelle Gauzet, nettoyage des plages océanes entre le Petit Nice et la Lagune à La Teste.



25 septembre : Présentation des projets de développement durable de l'enseignement primaire catholique du Bassin d'Arcachon par Vincent Huyghe, Directeur de École Privée Sainte-Marie de Gujan-Mestras et de l'École Ste Anne de Marcheprime et par Laetitia Besse, Directrice de l'École Privée Saint Thomas d'Arcachon et de l'École Bon Accueil d'Andernos.



25 septembre : Visite du chantier naval C.A.I à Gujan-Mestras, en compagnie de Serge Maurin, son Président.



25 septembre : Hommage public à Bruno Gouaichault, champion Handi-surf décédé pendant le confinement.



1er octobre : Visite de l'entreprise audengeoise l'Hessentielle en compagnie d'Elise Portes, sa créatrice



1^o octobre : Visite de « la Cabane », atelier partagé et espace de coworking à Gujan-Mestras avec les Co-Présidents, Jonathan et Valentin Gandubert.



11 octobre : Accueil à la Maison de la nature du Bassin d'Arcachon dans la réserve ornithologique du Teich par Véronique Hidalgo, Directrice, dans le cadre de la Fête la nature



1^o octobre : Visite de O'Délices à Biganos, avec Cyril Perpina, producteur de jeunes plants de plantes aromatiques et médicinales.



11 octobre : Visite de l'exposition de Jean-Marie Froidefond, consacrée au littoral du bassin d'Arcachon et présentée au port du Canal à Gujan-Mestras lors de la Fête de la Science



2 octobre : Visite de l'école de pêche pour enfants «les Moussaillons de l'Aiguillon » à Arcachon, en compagnie d'Yves Bieniaszewski, son Président.



22 octobre : Invitée par Nicolas César sur le plateau de TV7 Bordeaux lors de l'émission l'Hebdo Eco, en présence de Philippe Dorthe, Président du Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Bordeaux



9 octobre : Rencontre des socio-professionnels adhérents à l'Office de Tourisme d'Arès au Restaurant Le Pitey.



29 octobre : Rencontre avec Eliane Feron, responsable des Lionnes du Bassin, groupe de couturières qui a réalisé des milliers de masques pendant le confinement pour le Bassin d'Arcachon.



9 octobre : Visite de la Réserve des Prés-salés d'Arès avec les Maires de Lège et d'Arès, Philippe de Gonneville et Xavier Daney, sous la conduite du garde de la Réserve, Richard Beneuic.



29 octobre : Rencontre avec François Espenel apiculteur à La Teste.



11 novembre : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, avec François Deluga, Maire du Teich et aux côtés des parents et de la famille du capitaine Alex Morisse, mort pour la France en mission au Mali le 25 novembre 2019.



16 novembre : Rencontre avec Benoit Delort, Directeur d'Auchan Biganos.



18 novembre : Visite de l'établissement «Au Moulleau avec Vincent de Paul» en compagnie d'Alain Ras, Président de l'Association et de Patrick Garcia son directeur.



23 novembre : Visite du Musée-Aquarium d'Arcachon avec le nouveau Président de la Société Scientifique d'Arcachon, Jean-Marie Froidefond.



8 décembre : Rencontre avec Gaby Pollet, Directeur départemental du Comité Français de Secourisme de Gironde.



16 décembre : Cérémonie commémorative des 100 ans de la Station-radio Lafayette de Croix d'Hins à Marcheprime en compagnie du Maire, Manuel Martinez, d'Alexander Lipscomb, Consul des États-Unis à Bordeaux et de Pierre Ducout, Maire de Cestas.



20 décembre : Participation à l'Opération "La Vague Défi d'Elles-Surfrider", course solidaire pour la Planète, dans le but de marcher ou courir 1h au bord de la mer, en ramassant les déchets sur son parcours.



22 décembre : Visite du Centre de soins de la LPO Aquitaine installé au Domaine de Certes et Graveyron à Audenge, en compagnie d'Olivier Le Gall, président de la LPO Nouvelle-Aquitaine, d'Annabelle Roca, directrice et de Noriane Rhoy, responsable du centre de soins.



8 janvier : Rencontre avec le directeur du collège-lycée Saint-Elme d'Arcachon, Olivier Sennès.



8 janvier : Visite en compagnie de la Préfète de Région Fabienne Buccio et du Maire de Mios, Cédric Pain, de l'entreprise Kipoplue à Mios, créée par Jacques-Albert Roussel, bénéficiaire du Fonds d'accélération des investissements industriels en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Plan de Relance.

ZOOM SUR LE PLAN DE RELANCE DANS NOS TERRITOIRES

Avec la pandémie de la COVID-19, la France a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire inédite. Pour surmonter la crise économique, le gouvernement a investi massivement 100 milliards, dont 40 milliards issus de financements de l'Union européenne.

Le Plan de relance se décline sur différents secteurs :

• POUR LA FILIÈRE OSTRÉICOLE :

Dès le mois de septembre 2020, le Bassin d'Arcachon a bénéficié des premiers financements. Je m'étais particulièrement investie pour l'avenir de la filière de la pêche et de l'aquaculture.

Aussi, 50 millions d'euros ont été débloqués pour soutenir ces filières.

Le Bassin bénéficie d'ores et déjà du financement d'un navire multi-support innovant afin de nettoyer les friches ostréicoles.

• POUR NOS ENTREPRISES :

TPE et PME, ont particulièrement souffert des contraintes du confinement. Elles ont bénéficié d'un plan de sauvegarde inédit de 470 milliards d'euros (chômage partiel, prêts garantis par l'État...)

Le Plan de relance vient renforcer ces aides via notamment le Fonds d'accélération des investissements industriels pour un montant de 41 millions d'euros réservé aux entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

L'entreprise Kipoplue, installée sur la commune de Mios, est l'une des 16 lauréates de cet appel à projets.



J'ai eu le plaisir de me rendre pour la deuxième fois, au siège de Kipoplue, accueillie par Jacques-Albert Roussel, en présence de Fabienne Bucchio, Préfète de la Nouvelle-Aquitaine, Houda Vernhet, Sous-préfète du Bassin d'Arcachon et Cédric Pain, Maire de Mios.

Leur projet s'articule autour de la construction d'un bâtiment industriel de 1200 m² pour la fabrication des systèmes de gestion autonome connectés « Kipovision » et des systèmes de filtration des eaux de pluie « Kipo3000 ».

L'enjeu environnemental est de rendre autonome le bâtiment pour ses usages techniques, avec des produits intelligents, « sans consommables et toujours réparables ! ».

Ce projet permettra la création d'emplois de 3 à 5 salariés, le recrutement d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ainsi que l'embauche d'une personne en situation de handicap à l'horizon 2023.

• POUR NOS COLLECTIVITÉS :

Des soutiens exceptionnels de l'État ont été accordés aux communes du Bassin d'Arcachon dans le cadre du plan de relance.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle :

- Pour Arcachon : 59 715 € affectés pour des travaux à l'Église Saint-Ferdinand et 55 599 € pour des travaux à la Basilique Notre Dame.
- Pour Lanton : 67 278 € pour les travaux de reconstruction de la halte de Cassy.
- Pour Lège-Cap-Ferret : 11 500 € destinés aux travaux du cours de tennis de Claouey.
- Pour le SIBA : dans le cadre du programme de sécurisation du système d'assainissement collectif des eaux usées 1 200 000 € seront versés à la commune de Biganos et 150 000 € pour le Teich.

Rénovation thermique des bâtiments de l'État :

- La Base aérienne 120 de Cazaux va bénéficier de ces aides pour des travaux d'isolation des bâtiments.

Un guide à destination des maires :

Pour chaque politique publique de relance mobilisant les communes, ce guide liste les mesures adaptées, les financements disponibles et précise les modalités pratiques (démarches, calendriers, liens utiles).



Remise à Philippe De Gonville, Maire de Lège-Cap-Ferret, du plan de relance dédié aux collectivités locales

Un bel exemple à Mios :

La première pierre d'un tout nouveau complexe sportif de 1173m², a été posée le 13 janvier 2021. Ce vaste bâtiment polyvalent multisports comprendra notamment une tribune de 657 places, pour accueillir le public des rencontres sportives. Les aides de l'État d'un montant de 1,1 million d'euros, versées dans le cadre du plan de relance, financeront une partie de ce complexe.

• POUR NOS COMMERÇANTS :

Un « chèque de 500 € » permettra aux commerces de s'équiper en solutions de vente à distance. Il couvre les coûts liés au lancement d'une activité en ligne, tels que la création d'un site internet, l'adhésion à une plateforme en ligne, l'acquisition d'un logiciel ou la rémunération d'une prestation d'accompagnement.

Pour les communes qui souhaitent accompagner le e-commerce, elles peuvent bénéficier d'un soutien financier de 20 000 €. Ce financement sera complété par un soutien en ingénierie pour la mise en place de ces solutions, ainsi que par le déploiement d'offres de formation et de diagnostics destinées aux commerçants, à travers le recrutement de « managers de centre-ville ».

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RETOUR SUR LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES EN 2020 & LES TEXTES DÉBATTUS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



JANVIER

- ✓ Loi visant à protéger les victimes de violences conjugales
- ✓ Loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire
- ✓ Loi visant à améliorer l'accès à certaines professions des personnes atteintes de maladies chroniques

MARS

- ✓ Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de la covid-19
- ✓ Première loi de finances rectificative pour 2020

AVRIL

- ✓ Seconde loi de finances rectificative pour 2020

MAI

- ✓ Loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet
- ✓ Loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions
- ✓ Proposition de loi visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant

JUIN

- ✓ Loi créant la fonction de directrice ou de directeur d'école
- ✓ Loi visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France
- ✓ Loi tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et reporter les élections consulaires

JUILLET

- ✓ Troisième loi de finances rectificative pour 2020
- ✓ Lois ordinaire et organique relative à la dette sociale et à l'autonomie
- ✓ Loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux
- ✓ Loi relative à la bioéthique

OCTOBRE

- ✓ Loi d'accélération et de simplification de l'action publique
- ✓ Loi visant à renforcer le droit à l'avortement
- ✓ Loi visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de 16 ans sur les plateformes en ligne

NOVEMBRE

- ✓ Loi « territoires zéro chômeur de longue durée »
- ✓ Loi de financement de la sécurité sociale pour 2021
- ✓ Loi relative à la sécurité globale
- ✓ Loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire
- ✓ Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030
- ✓ Quatrième loi de finances rectificative pour 2020

DÉCEMBRE

- ✓ Loi de finances pour 2021
- ✓ Loi organique relative au conseil économique, social et environnemental
- ✓ Loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification
- ✓ Loi relative au Parquet européen et à la justice pénale spécialisée

LES MESURES ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE QUI S'APPLIQUENT AU 1^{ER} JANVIER 2021 DE VRAIS CHANGEMENTS DANS LA VIE DES FRANÇAIS !



Après une année 2020 marquée par les crises sanitaire et économique, l'année 2021 s'ouvre avec de nouvelles mesures adoptées à l'Assemblée Nationale. Elles traduisent les engagements de campagne, pris par la majorité présidentielle en 2017 :

Des repas à 1 euro dans les restaurants et les cafétérias du CROUS sont mis en place pour les étudiants boursiers
La loi de finances pour 2021 prévoit que les étudiants boursiers aient accès à **des repas à 1 euro dans les restaurants et cafétérias du CROUS** à partir du 1er janvier 2021.

Les aides au logement (APL) sont désormais calculées en « temps réel »

Jusqu'à maintenant, l'aide personnalisée au logement était calculée sur les revenus touchés deux ans auparavant (N-2), sans tenir compte des changements de situation professionnelle ou familiale. Avec la **loi de finances pour 2021**, depuis le 1^{er} janvier 2021, les APL sont calculées tous les trois mois, sur la base des revenus des 12 derniers mois. En actualisant plus rapidement les ressources des allocataires on applique une mesure juste, équitable et logique.

Chacun peut résilier, à tout moment et sans pénalité, son contrat de complémentaire santé

La **loi relative au droit de résiliation sans frais de contrat de complémentaire santé**, permet, depuis le 1er janvier 2021, à celles et ceux qui le souhaitent, de résilier leur contrat de complémentaire santé sans pénalité à tout moment.

Les soins optiques, dentaires et auditifs sont pris en charge à 100%

La **loi de financement de la Sécurité sociale** garantit la prise en charge à 100%, depuis le 1er janvier 2021, des lunettes, des prothèses dentaires et auditives.

Les impôts de production sont réduits de 10 milliards d'euros cette année

Pour soutenir nos entreprises face à la crise économique, revenir dans la moyenne européenne et relancer notre industrie, nous baissions de 20 milliards d'euros les impôts de production sur les entreprises en 2021 et 2022.

Des produits plastiques à usage unique désormais interdits

La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** programme l'interdiction progressive, année après année, des différents objets plastiques jetables du quotidien, avec l'objectif d'atteindre 0 plastique à usage unique d'ici à 2040. Depuis le 1er janvier 2021, pailles, couverts, touillettes, boîtes à sandwich, couvercles de boisson, tiges pour ballons, confettis et piques de steak sont interdits. Les distributeurs ont six mois pour écouler leurs stocks.

Un « indice de réparabilité » est désormais affiché sur certains produits électroniques (smartphones ou télévisions)

Intégré dans la **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**, l'indice de réparabilité donne une note sur 10 au produit, elle est inscrite sur son emballage. Cette note permet aux consommateurs de savoir si le produit est réparable, difficilement réparable ou non réparable. L'objectif : atteindre, d'ici 5 ans, 60% de taux de réparation des produits électriques et électroniques.

L'aide à la rénovation énergétique « Ma Prime Renov' » est ouverte à tous

La **loi de finances pour 2021** prévoit d'ouvrir à l'ensemble de nos concitoyens les aides dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments, sans condition de revenu, à partir du 1er janvier 2021. Tous les propriétaires peuvent désormais bénéficier de Ma Prime Renov', qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés pour des travaux dans les parties communes.

L'extension du dispositif « Territoire zéro chômeur » à 50 nouvelles zones

Depuis 2017, 10 territoires étaient bénéficiaires du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Grâce à la loi « **Territoires zéro chômeur de longue durée** », ce dispositif est étendu à 50 nouvelles zones.

Les autres changements au 1^{er} janvier 2021

Le montant du Smic augmente de 0,99 % / Les agents contractuels de la fonction publique peuvent désormais bénéficier d'une indemnité de fin de contrat dite « prime de précarité » / La prestation de compensation du handicap (PCH) est élargie aux besoins liés à l'exercice de la parentalité des personnes handicapées dès la naissance de leur enfant / Il est désormais interdit de déposer des imprimés non adressés (prospectus) dans les boîtes aux lettres / Les familles touchées par le décès d'un enfant peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une allocation forfaitaire versée par la CAF ou MSA.

LE TRAVAIL DES DÉPUTÉS EN COMMISSION

Les députés auditionnent des membres du gouvernement, des représentants d'organismes (ONG, services de l'État...), d'experts en lien avec leurs domaines de compétence dans le cadre de leur commission. Voici quelques exemples qui permettent de contrôler l'action du Gouvernement, l'application des lois et de nourrir la réflexion des parlementaires dans leur travail législatif.



La Commission Développement durable et de l'Aménagement du territoire a auditionné :

01/07/20 : Gilles de Margerie, Commissaire général de France Stratégie

09/09/20 : Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

16/10/20 : Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique

07/10/20 : Anne-Laure Cattelot, Députée du Nord et Rapporteuse sur la forêt et la filière bois

13/10/20 : Anne-Marie Idrac, Présidente de France Logistique

04/11/20 : Sophie Panonacle, Rapporteuse pour avis sur les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » sur les Affaires maritimes

02/12/20 : Jean-Pierre Farandou, Président Directeur général de la société nationale SNCF

16/12/20 : Thierry Burlot, Président de l'Office français de la biodiversité

La Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes a auditionné :

10/06/20 : Table-ronde relative aux violences faites aux femmes dans la période d'état d'urgence sanitaire

03/07/20 : Table-ronde relative à la périnatalité dans la période d'état d'urgence sanitaire

22/09/20 : Elisabeth Moreno, Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

14/10/20 : Céline Calvez, Rapporteuse sur la place des femmes dans les médias en période de crise

25/11/ : Colloque de la Délégation aux droits des femmes relatif à la lutte contre les violences économiques

17/12/20 : Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, dans le cadre de la mission d'information sur l'égalité économique et professionnelle

La Délégation aux Outre-Mer a auditionné :

29/06/20 : Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État en charge du Tourisme

08/06/20 : Les représentants des compagnies régionales des commissaires aux comptes (CRCC) ultramarines

22/10/20 : Les représentants des compagnies aériennes et des aéroports

19/11/20 : Sébastien Lecornu, Ministre des Outre-Mer

26/11/20 : Bruno Arcadipane, Président d'Action logement

QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES ADRESSÉES AU GOUVERNEMENT DEPUIS JUILLET 2020

Questions écrites :

21/07 - Caméras-piétons pour les forces de l'ordre (Ministère de l'Intérieur)

28/07 - Absence de contrôle technique sur les bateaux de plaisance (Ministère de la Mer)

28/07 - Impossibilité d'effectuer des contrôles d'alcoolémie sur l'eau (Ministère de l'Intérieur)

28/07 - Pollution sonore engendrée par la pratique du jet ski (Ministère de la Transition écologique)

28/07 - Soutien aux navires de plaisance électrique ou hybride (Ministère de la Transition écologique)

01/09 - Nombre de places d'examen au permis de conduire (Ministère de l'Intérieur)

08/09 - Départ en retraite anticipée des parents d'enfants lourdement handicapés (Ministère des Solidarités et de la Santé)

15/09 - Sécurité des biens et des personnes - Grève nationale des sapeurs-pompiers (Ministère de l'Intérieur)

15/09 - La formation initiale clinique des sages-femmes dans le cadre de l'installation (Ministère des Solidarités et de la Santé)

15/09 - L'exercice de la prescription médicale par la profession de sage-femme (Ministère des Solidarités et de la Santé)

27/09 - Exercice de la télémédecine des télésoins par la profession de sage-femme (Ministère des Solidarités et de la Santé)

20/10 - Urgence d'étendre le droit infirmier à vacciner (Ministère des Solidarités et de la Santé)

24/11 - Accès inégal aux soins d'hygiène des personnes en situation de handicap (Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées)

01/12 - Emploi et formation dans les Outre-Mer (Ministère des Outre-Mer)

15/12 - Plafonnement de l'allocation adulte handicapée (Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées)

Question d'actualité :

16/07/20 : Orientations du nouveau Ministère de la Mer (Ministère de la Mer)

Questions orales :

15/09 - Le volet maritime du plan de relance (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance)

07/10 - Vulnérabilité des forêts monocultures face aux risques sanitaires (Rapporteuse sur la forêt et la filière bois)

13/10 - Valorisation du fret ferroviaire et du transport fluvial dans le transport multimodal portuaire (France Logistique)

03/12 - Augmentation de la capacité de transport des vélos sur le réseau TER (SNCF)

16/12 - Fusion des stratégies terrestres et maritimes et protection des écosystèmes marins (OFB)

RAPPORTEURE POUR AVIS SUR LES AFFAIRES MARITIMES DU PLF 2021



Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2021, j'ai été nommée rapporteure pour avis sur le budget des Affaires maritimes, au nom de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Trois thématiques ont été abordées : la santé économique de la flotte de commerce, la décarbonation du transport maritime et les questions d'emploi et de formation maritimes.

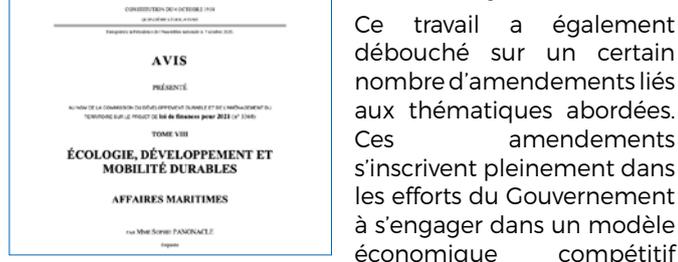
Les auditions se sont déroulées du lundi 28 septembre au mercredi 7 octobre. Elles ont permis d'échanger avec de nombreux acteurs publics et privés de la communauté maritime.

Le rapport a fait l'objet d'une présentation en séance publique, le lundi 9 novembre 2020, lors de l'examen de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du Projet de loi de finances 2021.

L'économie maritime, un secteur stratégique

À cette occasion, j'ai rappelé que la crise de la covid-19 n'a pas épargné le secteur éminemment stratégique qu'est l'économie maritime. Toutes les filières de la mer, sans exception, ont été frappées avec une grande brutalité.

Le budget des affaires maritimes pour 2021 est donc une nouvelle étape après le plan de relance de 650 millions d'euros consacrés à l'économie bleue et contribue à l'accélération de notre stratégie maritime.



Ce travail a également débouché sur un certain nombre d'amendements liés aux thématiques abordées. Ces amendements s'inscrivent pleinement dans les efforts du Gouvernement à s'engager dans un modèle économique compétitif

et écologique, et dans la lignée de nos engagements internationaux à évoluer rapidement vers un transport maritime décarboné.

Ces amendements encouragent l'émergence de la propulsion par le vent comme solution de verdissement du transport maritime en accompagnant les armateurs français dans la concrétisation de leurs projets décarbonés.

DÉPUTÉS ET GOUVERNEMENT VALIDENT L'ACCÉLÉRATION DE L'ATTRIBUTION DES PROJETS D'ÉOLIEN EN MER

Lors de l'examen du projet de loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP), j'ai déposé avec mes collègues, deux amendements concernant les projets éoliens en mer. Ils ont été repris par le gouvernement en un seul amendement, adopté en Commission spéciale.

Celui-ci vise à réduire les délais d'attribution des projets, sans diminuer le niveau de participation du public. Il s'agit aussi de simplifier les procédures de recours en confiant la compétence en premier et dernier ressort pour connaître des litiges relatifs à l'éolien en mer au Conseil d'État.

L'expérience acquise sur les premiers projets éoliens en mer, attribués en 2012 qui ne rentreront en service qu'en 2023, justifie le besoin d'accélérer les procédures.

Rappelons que cette énergie est cruciale pour atteindre nos objectifs en énergie renouvelable. De tels projets contribuent à la relance de l'économie. Ils créent une activité importante au niveau local et dans toute la chaîne d'approvisionnement, sur laquelle la France est bien positionnée.

Ces dispositions ont été validées par le Conseil Constitutionnel et la loi a été promulguée le 7 décembre 2020.

Agnès Pannier Runacher, Ministre déléguée chargée de l'Industrie est attentive à l'économie de la mer.



La planification maritime afin d'anticiper nos futures capacités en matière d'éoliennes en mer

Dans le cadre de la semaine de contrôle de l'action du gouvernement mené le 14 janvier 2021 à l'Assemblée nationale, j'ai interrogé Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, sur la planification maritime afin d'anticiper nos futures capacités en matière d'éoliennes en mer.

En effet le développement de l'éolien en mer en France a besoin d'une vision ambitieuse à moyen et long-terme, afin d'avoir une visibilité concrète sur les appels d'offre à venir ; et ainsi donner à notre pays des moyens à la hauteur de son potentiel.

J'ai également souhaité profiter de ce débat pour rappeler à la Ministre les synergies possibles entre l'éolien offshore et l'aquaculture. En effet, le développement de la conchyliculture en haute-mer, adossée aux plateformes éoliennes, représente une perspective extrêmement intéressante.

EN CONSCIENCE !

La loi relative « aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire » a été promulguée le 15 décembre 2020 et examinée à l'Assemblée nationale en octobre dernier.

Pour rappel, depuis le 1er septembre 2018, à la suite de la loi biodiversité, l'utilisation des produits contenant des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits est interdite. Des dérogations à cette interdiction pouvaient être accordées jusqu'au 1er juillet 2020.

Le projet de loi, présenté par le gouvernement, visait à répondre au danger sanitaire du virus de la jaunisse de la betterave transmise par des pucerons. Selon une étude d'impact le virus engendre d'importantes pertes de rendement pouvant aller de 30% à 40%. La production française du sucre est ainsi en difficulté.

La nouvelle loi prévoit d'accorder des dérogations, jusqu'au 1er juillet 2023, à la culture de la betterave sous certaines conditions dans l'attente de solutions alternatives : utilisation des néonicotinoïdes via l'enrobage des semences, à l'exclusion de toute pulvérisation, possibilité limitée à trois campagnes de production, mise en œuvre par les professionnels de plans de prévention des infestations par les ravageurs, interdiction de planter des cultures attractives de pollinisateurs suivant celles de betteraves.

Une réflexion sur des solutions alternatives

En réunion, en présence de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, je suis intervenue pour proposer une indemnisation des agriculteurs concernés dans le cadre des calamités agricoles. Il s'agissait d'envisager une extension du régime pour les agressions de parasites sur les cultures.

Cette solution assurantielle présentait le double avantage de respecter les engagements de la loi biodiversité et de répondre aux difficultés temporaires des agriculteurs producteurs de betteraves sucrières.

Cette approche n'a pas été retenue. Néanmoins, un plan de recherche de 5 millions d'euros est prévu pour identifier les solutions alternatives efficaces face aux produits contenant des néonicotinoïdes.

Dès lors et en conscience, la protection de la biodiversité restant pour moi un choix prioritaire, j'ai voté contre le projet de loi.



Les abeilles sont particulièrement impactées par l'usage des néonicotinoïdes

LA QUESTION DE L'EMPLOI MARITIME EN OUTRE-MER



La crise sanitaire de la COVID-19 continue de nous frapper avec une extrême brutalité, n'épargnant pas les territoires ultra-marins et leur économie.

Toutes les filières bleues ont été affectées : le transport maritime, les activités portuaires, la construction navale, le nautisme, sans oublier la plaisance, la pêche, l'aquaculture et les énergies marines renouvelables.

Aussi j'ai souhaité, lors de la réunion de la Délégation aux Outre-Mer, du 19 novembre dernier, alerter Sébastien Lecornu, Ministre des Outre-Mer sur ce point. J'ai ensuite déposé une question écrite.

En effet lors du colloque national sur l'emploi maritime que j'ai organisé en octobre 2020, M. Pelvoizin, Directeur de Pôle emploi Guadeloupe - Saint-Martin et Saint-Barthélemy et M. Abdoul-Karime Bamana, Chef de service attractivité territoriale de la délégation de Mayotte à Paris, ont fait part de la nécessité d'un meilleur accompagnement des centres de formation dans les territoires ultra-marins, mais également du besoin d'aides à la création d'entreprises pour relancer l'activité liée à l'économie bleue.



Le plan de relance dans les territoires ultra-marins

L'économie de la mer est une composante importante de la relance dans les territoires puisqu'elle représente une centaine de métiers différents et près de 400 000 emplois. Néanmoins la filière souffre d'un manque d'attractivité des métiers et des formations maritimes.

À ce titre, le plan de relance prévoit notamment un effort exceptionnel pour l'emploi et la formation à destination des territoires ultra-marins.

Dès lors, j'ai souhaité savoir si un volet spécifique consacré aux formations liées aux différents secteurs de l'économie de la mer était envisagé et comment ces mesures de soutien à l'emploi et la formation seront déclinées dans les Outre-Mer.

LE GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES : QUEL BILAN ?



En 2019, tous les deux jours, une femme est morte sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint.

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Elisabeth Moreno, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a dressé un bilan du Grenelle des violences conjugales et présenté les actions du Gouvernement pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment pendant la crise sanitaire.

Retour sur les mesures d'urgence mises en œuvre par le Premier ministre :

- Fin 2021, mise en place de 7 700 places d'hébergement pour les femmes victimes de violences ;
- Accès des femmes victimes de violences à la garantie Visale (garantie locative) ;
- Lancement d'une plateforme de géolocalisation pour identifier les places d'hébergement disponibles ;
- Mise en place du bracelet anti-rapprochement ;
- Audit de 400 commissariats et gendarmeries sur l'accueil des femmes victimes de violences ;
- Mise en place d'une grille d'évaluation du danger dans tous les services de police et de gendarmerie.

Mesures inédites prises pendant la crise :

- Mise en place du 3919 (numéro d'urgence) ;
- Mise en place du 114, numéro d'urgence où l'alerte peut se faire par SMS ou tchat ;
- Portail « Arrêtons les violences » pour les signalements ;
- Soutien financier de 3 millions d'euros aux associations d'information et d'accompagnement des femmes ;
- Financement de nuitées d'hébergement supplémentaires pour protéger les victimes de violences ;
- Dispositif « alerte pharmacie » ;
- Points d'accueil dans les centres commerciaux et opération « affichettes » en bout de caisses ;
- Partenariat avec les VTC et Uber : 2 000 courses gratuites pour la Fédération nationale solidarité femmes ;
- Ligne d'écoute « Ne frappez pas » pour les auteurs de violences.

DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

Les aides à domicile ont été particulièrement mobilisées pendant la crise de la COVID-19 sans pour autant bénéficier de la revalorisation des salaires attribuée au personnel soignant hospitalier à la suite du Ségur de la Santé.

Lors de la consultation que j'ai menée auprès des Ehpad du Bassin d'Arcachon en septembre dernier, Mickaël Chaleuil, Directeur de la Maison de retraite « Saint Dominique » à Arcachon et Sylvain Connangle, Directeur de l'Ehpad « La Madeleine » de Bergerac m'avaient remis leur contribution et alertée sur le manque d'attractivité de la filière.

Dans la construction de la cinquième branche dédiée à l'autonomie et dans la prochaine loi sur le « Grand âge et l'autonomie », le maintien à domicile reste une des priorités répondant au souhait d'une majorité des Français. Aussi, le dispositif prévu par le gouvernement dans la loi de finances de la sécurité sociale pour 2021 mobilisera un montant équivalent à 200 millions d'euros.

Il s'agit de revaloriser la profession grâce à une adaptation des conditions d'emploi, de rémunération, de formation et de parcours prévues par les conventions collectives applicables à l'aide à domicile.



BONNE NOUVELLE POUR LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA PENSION ALIMENTAIRE

Près d'un million de familles perçoivent une pension alimentaire, pour un montant moyen de 170 € par mois et par enfant.

Environ 30 % d'entre elles sont victimes d'impayés. Une réalité qui touche particulièrement les femmes et les personnes aux revenus modestes. Pour rappel cela représente en moyenne 18% de leur budget.

Depuis le 1er janvier 2021 un nouveau service public des pensions alimentaires a été mis en place.

Grâce à cette réforme : Le versement des pensions alimentaires sera géré par la Caisse des Allocations familiales (CAF) qui les prélèvera auprès du débiteur et les reversera au parent créancier concerné.

Si un impayé devait survenir, alors la famille victime percevra l'allocation de soutien familial, d'environ 116 € par mois et par enfant. Elle sera versée directement par la CAF ou la MSA lorsque le parent élève seul son enfant, le temps que la pension soit recouvrée.

REMISE DU RAPPORT HAPPY BLUE DAYS



En tant que Présidente de la Team maritime à l'Assemblée nationale, j'ai mené une grande consultation nationale de la communauté maritime entre les mois d'avril et de juin 2019. À l'issue de ce travail, le rapport Happy Blue Days (<https://www.document-en-ligne.fr/sophie-panonacle/rapport/>) a été remis au Président de la République, au Premier ministre, ainsi qu'à Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale et Annick Girardin, Ministre de la Mer.



La remise du rapport a été l'occasion d'évoquer certaines des 150 mesures qui y sont présentées pour organiser l'accélération de notre stratégie maritime.

Les mesures proposées dans le rapport confirment qu'une économie maritime compétitive et décarbonée apportera la meilleure réponse pour l'avenir. Une forte dimension sociale et écologique en constitue le fil conducteur et fédérateur.

ENJEUX SOCIAUX DU MARITIME

À la demande de l'European Transport Workers' Federation (ETF) et de la Fédération des Officiers de la Marine Marchande - CGT, j'ai organisé le jeudi 19 novembre dernier une réunion de travail consacrée aux enjeux sociaux du maritime.

Cette visioconférence a permis de rassembler des représentants des organisations syndicales, de la Commission européenne, du Parlement européen, et également le cabinet de la Ministre de la Mer et du Secrétaire général de la mer.

Plusieurs sujets ont pu être évoqués, notamment :

- Les difficultés persistantes liées aux relèves d'équipage, au rapatriement et au temps d'embarquement des marins
- Les perspectives de lutte contre le dumping social intra-communautaire
- Le renforcement des contrôles de l'État dans les ports
- L'amélioration générale des conditions de travail des marins et de l'offre de formation

COLLOQUE NATIONAL SUR L'EMPLOI MARITIME



Le jeudi 8 octobre, j'ai organisé à Paris le premier colloque national sur l'emploi maritime. L'événement a été intégralement retransmis en direct sur mes pages officielles Facebook et Twitter.

Par cette initiative, j'ai souhaité répondre à une réelle attente de la part des acteurs publics et privés du maritime.

L'objectif du colloque a été de dresser, avec tous les acteurs concernés, un état des lieux des besoins et d'évaluer les perspectives d'emploi dans les différentes filières du maritime. Les échanges ont permis d'engager une réflexion prospective sur l'avenir de l'emploi maritime en valorisant la notion « d'envie de mer ».

Au moment où la France doit agir collectivement pour relever le défi de la lutte contre le chômage et de la création de nouveaux emplois, l'organisation de ce colloque est un signal fort de la mobilisation des acteurs de l'économie bleue.

Animée par José Manuel Lamarque, Grand reporter Mer & Littoral, la demi-journée a été composée de 6 séquences :

- Bilan et attentes
- Acculturer les élèves français au maritime
- Formations maritimes
- Les femmes du maritime
- Emploi maritime et territoires
- La France maritime de demain

L'événement a été ponctué de plusieurs interventions notables, parmi lesquelles celles d'Annick Girardin, Ministre de la Mer, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, Sébastien Lecornu, Ministre des Outre-mer, sans oublier Richard Ferrand, Président de l'Assemblée nationale et Denis Robin, Secrétaire général de la mer.

Avec plus de 1 300 personnes connectées sur l'ensemble de la journée, cet événement a été un succès.

Retrouvez ici les actes du colloque : (<https://www.document-en-ligne.fr/sophie-panonacle/actes-du-colloque/>).



CONSULTATION SUR L'ÉVOLUTION DU CNML



J'ai présenté ce mercredi 9 décembre à Annick Girardin, Ministre de la Mer, son rapport issu de la consultation sur l'évolution du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Ce travail répond à une demande de la Ministre, exprimée le 26 octobre dernier, à l'occasion d'une réunion plénière du CNML.

Cette consultation a été menée auprès des 52 membres organisés en 5 collèges (élus, établissements publics, entreprises, syndicats, associations). Elle a été construite autour de cinq axes :

1. Renouvellement et nouveaux profils
2. Vers une meilleure représentativité
3. Vers une meilleure intégration des territoires
4. Gouvernance et fonctionnement
5. Missions et périmètres

Par ce travail, avec les membres du CNML nous avons pu identifier collectivement les mécanismes qui permettront d'évoluer vers une instance plus représentative de la communauté maritime.

La Ministre a réaffirmé sa pleine mobilisation pour permettre l'évolution du CNML afin que cette instance remplisse pleinement sa mission de concertation nationale pour l'ensemble des enjeux maritimes de notre pays.

RÉPONDRE À L'URGENCE DE L'ÉROSION CÔTIÈRE



Après avoir sollicité Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, j'ai pu aborder avec ses services, le 26 novembre dernier, la question des réponses législatives au problème de l'érosion côtière.

Ainsi, après de longs mois de consultations, des solutions en cours de finalisation devraient être présentées au Parlement au cours du premier semestre 2021.

L'objectif est de proposer un cadre juridique et financier en faveur du réaménagement durable des territoires littoraux.

Le dernier Conseil de Défense écologique a retenu 4 axes principaux :

- Informer les populations sur l'évolution du trait de côte
- Apporter des solutions aux biens déjà exposés
- Limiter l'exposition de biens nouveaux
- Favoriser les projets de recomposition littorale pour relocaliser les biens.

RÉUNION DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE



Fabienne Buccio, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine et Olivier LeBAS, Préfet maritime.

Le lundi 14 décembre, j'ai participé à la 17e réunion plénière du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique.

L'ordre du jour de cette réunion a permis d'aborder plusieurs sujets majeurs parmi lesquels :

• La création d'une commission spécialisée et d'un conseil scientifique, associés au projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron.

J'ai tenu à saluer la constitution de ces instances qui amèneront plus de transparence à la gestion et au suivi de ce projet.

Alors que la France est régulièrement montrée du doigt pour son retard en matière de lutte contre les émissions de GES, deux des amendements qu'elle avait déposés ont été adoptés dans la loi ASAP pour simplifier les procédures administratives et réduire le temps de concrétisation des projets éoliens.

• Le processus de création de zones de protection forte au sein des aires marines protégées (y compris au sein du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon)

J'ai souhaité rappeler les objectifs de la nouvelle stratégie "aires protégées 2020 - 2030" sur laquelle le CNML s'est prononcé récemment. Cette stratégie vise à améliorer la gestion, l'efficacité, la gouvernance et l'intégration territoriale des aires marines protégées. Toutefois, la fusion des stratégies terrestres et marines ne devra pas avoir pour corollaire une baisse des ambitions en matière de protection des écosystèmes marins et une moindre prise en compte des spécificités du milieu marin.

• Les travaux nationaux visant la diminution des captures accidentelles de cétacés

Enfin j'ai tenu à souligner les efforts du Gouvernement pour limiter les captures accidentelles de cétacés. Dès le 1er janvier 2021, les chaluts pélagiques dans le Golfe de Gascogne devront obligatoirement s'équiper de pingres (émetteurs de signaux acoustiques pour éloigner les cétacés) au 1er janvier 2021. Le plan du Gouvernement prévoit également de renforcer la présence d'observateurs sur les bateaux et d'expérimenter des caméras à bord.

MERCREDIS DE LA TEAM MARITIME (RÉUNIONS EN VISIOCONFÉRENCE)

Depuis sa création en 2018, le Groupe de travail de la majorité sur l'économie de la mer a rencontré près de 60 acteurs du maritime.



16 septembre : Observatoire des énergies de la mer



18 novembre : Vattenfall France



21 octobre : Zéphyr & Borée



02 décembre : Fresque océane



28 octobre : Pierre Karleskind, Président de la commission Pêche au Parlement européen



09 décembre : RespectOcean



04 novembre : Fondation Tara Océan



16 décembre : Office français de la biodiversité



13 janvier : The SeaCleaners

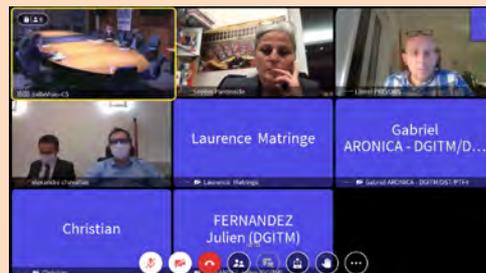


20 janvier : Union maritime et fluviale de Marseille-Fos

INTERVENTIONS ET RÉUNIONS MARITIMES



28 septembre : intervention lors du Congrès du Gaz



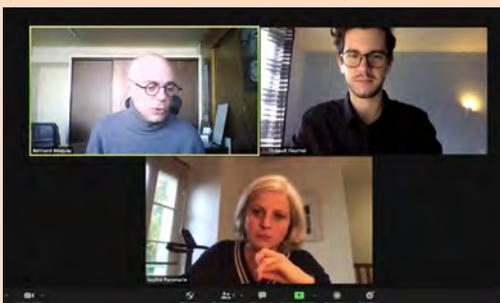
24 novembre : rendez-vous conjoint Ministère de la Transition écologique / Grand port maritime de Bordeaux



27 novembre : intervention lors d'un webinar sur le transport à la voile



30 novembre : intervention lors du séminaire de présentation de la mission européenne Starfish



10 décembre : rendez-vous avec l'Association des Ports de Plaisance de Nouvelle-Aquitaine

ENTRETIEN AVEC VOTRE DÉPUTÉE

2020, a été une année inédite en raison de la pandémie de la Covid-19. Comment l'avez-vous vécue ?

Cette année a été effrayante. Elle a emporté plusieurs dizaines de milliers de nos compatriotes dans des conditions d'isolement privant les familles d'un dernier accompagnement. Nous connaissons tous un proche ou un ami qui nous a quitté brutalement. La crise sanitaire a induit une crise économique sans précédent. Si l'État n'était pas intervenu sur décision du Président de la République, nos entreprises seraient dévastées et leurs salariés désemparés. Regardons les interventions du gouvernement, comparons-les à celles des pays européens et osons dire que la France et les Français ont été mal traités. Comme la grande majorité de nos concitoyens, j'ai le sentiment que la protection des personnes a été la priorité et que nous avons humainement évité le pire. Nous devons être conscients que le retour à une vie sociale normale sera long.

Les jeunes ont été et sont toujours très affectés par les confinements successifs. Quel message souhaitez vous leur adresser ?

Les jeunes adultes, apprentis et étudiants, ont très mal vécu ces périodes de confinement. Privés de liens amicaux à un âge où l'on aspire à toutes les libertés et à l'envie de « découvrir le monde », je comprends leur malaise. Je veux leur donner, quoi qu'il en soit, un message d'espoir et les encourager à ne pas baisser les bras. À nous parents et grands-parents à les aider matériellement et affectivement. Je pense que l'État et les régions doivent améliorer les réponses à leur détresse.

Mais 2020, a été aussi une année exceptionnelle pour les solidarités. L'avez-vous constaté sur le Bassin d'Arcachon ?

Ici, sur notre territoire, de formidables initiatives solidaires sont apparues. Dès le début de la pandémie des actions pour récupérer des masques et du matériel de protection pour les soignants ont vu le jour. De même, des enfants éloignés de leurs familles ont reçu de nombreux cadeaux. Les associations caritatives ont redoublé d'efforts pour aider les familles les plus fragiles. Il ne faut pas oublier les actions des communes destinées aux commerçants. J'ai été heureuse de participer à cet esprit fraternel en prenant des initiatives ou en apportant mon soutien.

Que peut-on attendre pour 2021 ?

Je veux rester optimiste et j'espère que notre pays sortira le plus vite possible de cette période qui devient, les mois passant, de plus en plus insupportable. Les Françaises et les Français font preuve de courage et d'abnégation. La vaccination est certainement le meilleur espoir de revenir à une « vie normale ». Cette vie dite normale ne doit pas être en tous points identiques à celle d'avant. À nous de faire évoluer nos modes de production et de consommation.

Comment notre territoire peut-il évoluer ?

Après cette crise sanitaire, nous ne devons pas reproduire les mêmes erreurs. J'espère que nous avons appris des confinements. Il faut privilégier les modèles de développement durable et de proximité. Il ne s'agit pas de tourner le dos au progrès, mais il est urgent de faire concilier les impératifs de transition écologique avec ceux d'une économie sociale et solidaire. La multiplication de projets, à taille humaine, dans le domaine de l'alimentation, du logement et des mobilités est la bonne option. Je souhaite l'encourager.

LES TEMPS FORTS DU PREMIER SEMESTRE 2021

- Projet de Loi confortant le respect des principes de la République
- Projet de Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
- Projet de Loi Réforme de l'article 1er la Constitution (inscrire la lutte contre le dérèglement climatique dans la constitution)
- Séance plénière du Conseil Nationale la Mer et des Littoraux (Nomination du nouveau bureau et élection de son Président)
- Les Talents de l'Égalité Femmes/Hommes sur le Bassin d'Arcachon
- 3e Édition de la Fête de la Mer et des Littoraux (du 24 au 27 juin)



L'équipe parlementaire autour de Sophie Panonacle.

De droite à gauche : Marie Pajot (collaboratrice en circonscription), Thibault Fournol (collaborateur à l'Assemblée Nationale), Amélie Berthonnaud (collaboratrice à l'Assemblée Nationale)

CONTACTS

Permanence parlementaire
14 boulevard du Général Leclerc
33120 ARCACHON
Tél. : 05 57 72 23 11
permanence@sophie-panonacle.fr

Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
01 40 63 93 03
sophie.panonacle@assemblee-nationale.fr

Retrouvez toute l'actualité de Sophie Panonacle sur son site internet et les réseaux sociaux :

www.sophie-panonacle.fr



@SoPanonacle

Pour suivre mon actualité parlementaire

Inscrivez-vous à ma newsletter

Rendez-vous sur mon site : www.sophie-panonacle.fr